



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 2 octobre 2023, à 20 heures, sous la présidence de la mairesse par intérim, Roxanne Bureau-Grenier.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

## Rés. 2023-10-252 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Rés. 2023-10-253 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sébastien Moreau appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

### **1. Administration de la municipalité**

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal des séances de septembre 2023

1.4 Dépôt de la correspondance

1.5 Période de questions de l'assemblée

1.6 Commission de toponymie du Québec/nomination d'un mandataire en toponymie

1.7 Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC de Mékinac

## **2. Trésorerie**

- 2.1 Approbation des comptes de septembre 2023 et de l'état prévisionnel des revenus et des dépenses
- 2.2 Rapport du maire sur la situation financière
- 2.3 Résiliation complète de l'objet de règlements d'emprunts
- 2.4 Demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2 Soutien aux bénévoles
- 2.5 Promotion Ste-Thècle/Demande de commandite
- 2.6 Chorale Chant de l'heure/Demande de commandite

## **3. Sécurité publique**

Aucun point

## **4. Transports, hygiène du milieu et environnement**

- 4.1 Politique d'entretien des chemins privés municipaux/Octroi de contrat pour le déneigement du secteur Nord du Lac-du-Jésuite
- 4.2 Bilan 2022 de la Stratégie thécloise d'économie d'eau potable
- 4.3 Entente intermunicipale pour la collecte des ordures
- 4.4 Entente avec GoRecycle/Point de collecte pour les électroménagers
- 4.5 Demande des propriétaires du chemin du Lac-Aylwin

## **5. Santé et bien-être**

- 5.1 Adoption du budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac
- 5.2 Nomination d'un représentant sur le conseil d'administration de l'OMH
- 5.3 Transfert d'un don provenant à la Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle

## **6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 6.1 Demande de dérogation mineure du 130, 7<sup>e</sup> avenue du Lac-Croche Nord
- 6.2 Demande d'appui du groupe de citoyens Les Ami-e-s de la forêt ancienne des lacs

Grandbois

## **7. Loisirs et culture, vie communautaire**

- 7.1 Demande d'appui du Club de l'Âge d'or (FADOQ Sainte-Thècle) - Programme Nouveaux horizons pour les aînés
- 7.2 Réseau BIBLIO/Rencontre d'automne
- 7.3 Rallye Mékinac 2024

## **8. Autres sujets**

- 8.1 Questions de l'assistance
- 8.2 Affaires nouvelles
  - A) Modification du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023
  - B) Demande du Noël des enfants
- 8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-254 : Adoption du procès-verbal des séances de septembre 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2023 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **CORRESPONDANCE SEPTEMBRE 2023**

#### **GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN INC.**

Réception de l'avis de convocation à la 47<sup>e</sup> assemblée générale annuelle qui se tiendra à l'Hôtel Énergie Shawinigan le 25 septembre prochain.

#### **DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES MUNICIPALES ET DES PROGRAMMES**

Réception d'un avis de tolérance administrative pour la date de transmission du «Rapport financier 2022» et invitation à le transmettre dans les meilleurs délais.

#### **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA MISE AUX NORMES DE BARRAGES MUNICIPAUX (PAFMAN)**

Le MELCCFP nous informe de la reconduction du «Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux » jusqu'au 31 mars 2026.

## **PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

L'équipe de redevances pour l'élimination du MELCCFP a transmis la déclaration des tonnages pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 pour notre municipalité, laquelle s'élève à 968.77 tonnes, soit une moyenne de 385.96 kg/habitant.

### **FEMMES DE MÉKINAC**

Le Centre de femmes nous a fait parvenir sa programmation pour l'automne 2023.

### **MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLE**

Réception de la résolution numéro 2023-09-246 de la Municipalité de Lac-aux-Sables confirmant la reconduction de l'entente intermunicipale d'entretien du rang Saint-Georges.

### **DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS DU SECTEUR NORD DU LAC DU JÉSUISTE**

Le Comité des chemins secondaires du Nord du Lac du Jésusite transmet ses remerciements au conseil municipal et à la directrice pour leur ouverture à la recherche de solution et à leur écoute des besoins des citoyens.

### **MINI-SCRIBE D'OCTOBRE (BULLETIN JURIDIQUE DE L'ADMQ)**

Rappel d'obligations :

- Lundi le 9 octobre Fête de l'Action de grâce;
- En octobre : Préparation du rôle général de perception et dépôt des états comparatifs;
- Au plus tard le 1er novembre : dépôt du rôle d'évaluation définitif;
- Depuis le 1er janvier 2023, de nouveaux mécanismes de prévention et de participation en chantier de construction sont en vigueur dans le secteur municipal;
- Indexation des droits de mutations à compter du 1er janvier 2024.

### **CANDIDATURE**

Une personne a posé sa candidature pour un emploi administratif.

### Rés. 2023-10-255 : Dépôt de la correspondance de septembre 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de septembre 2023.

### **ADOPTÉE UNANIMEMENT**

#### Questions de l'assistance

Madame Jocelyne Gervais demande où se trouve la présence de plomb dans l'eau potable et demande si le plomb fait partie de la construction du Pavillon Desjardins.

Monsieur Sylvain Trudel demande comment la présence de plomb a été détectée.

Madame Jocelyne Gervais demande ce qu'il va arriver des infrastructures de Scierie Sainte-Thècle et s'il y aura un plan de relance.

Madame Colette Frenette demande si les entreprises qui s'établissent à la bâtisse industrielle ne font que profiter de la gratuité de location.

Rés. 2023-10-256 : Commission de toponymie du Québec/Nomination d'un mandataire pour la toponymie

CONSIDÉRANT que la loi reconnaît aux municipalités la compétence pour choisir les noms de leurs voies de communication, parcs publics, édifices et autres lieux municipaux et que celles-ci sont cependant tenues, en vertu de l'article 126.1 de la Charte de la langue française, de transmettre à la Commission de toponymie du Québec les noms de lieux qu'elles choisissent afin que celle-ci puisse remplir son devoir d'officialisation et de diffusion;

CONSIDÉRANT qu'afin de favoriser le respect de cette obligation de même que le travail de partenariat entre la Commission de toponymie du Québec et notre municipalité, la Commission de toponymie du Québec nous demande de désigner officiellement une ou un mandataire en matière de toponymie, en remplissant le formulaire prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le rôle de la personne mandataire est de veiller au respect des normes établies en matière de toponymie ainsi qu'à la qualité de la toponymie sur le territoire municipal, tout en assurant une liaison régulière entre l'administration municipale et la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle désigne madame Valérie Fiset, directrice générale, comme mandataire de la municipalité auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-257 : Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac fait face à des difficultés de recrutement de ressources humaines et que le service ne pourra pas être optimal pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que la municipalité préfère palier à ses besoins par des contrats à l'externe, puisque le service de la MRC ne permet pas la gestion de travaux d'envergure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne désire pas renouveler l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC de Mékinac

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-258 : Approbation des comptes de septembre 2023 et de l'état prévisionnel des revenus et des dépenses

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de septembre au montant de 312 029,73\$.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rapport de la mairesse par intérim sur la situation financière au 31 décembre 2022

La mairesse suppléante fait la lecture du rapport du maire sur la situation financière au 31 décembre 2022.

#### Rés. 2023-10-259 : Résiliation complète de l'objet de certains règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

Que la Municipalité de Sainte-Thècle demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-260 : Demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité volet 2 pour le soutien aux bénévoles

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle organise un carnaval d'hiver pour la population, que le Noël des enfants organise une journée de Noël pour les enfants et que la Bavaroise organise une soirée pour la veille du jour de l'an pour rassembler les familles ou les gens seuls;

CONSIDÉRANT que plusieurs bénévoles œuvrent au sein de ces organismes afin de faire de cette évènement une réussite;

CONSIDÉRANT que les comités organisateurs ont besoin de soutien financier pour l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à la MRC de Mékinac de verser 1 000 \$ à la Municipalité de Sainte-Thècle dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité volet 2 pour les organismes Promotion Ste-Thècle, Noël des enfants et Bavaroise Sainte-Thècle.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-261 : Demande de commandite de Promotion Ste-Thècle

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle nous offre de participer à son plan de commandite pour son carnaval d'hiver;

CONSIDÉRANT que le coût des plans de commandites varie entre 100\$ et 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle prend une commandite de 500\$ pour le carnaval d'hiver et celle-ci sera versée de la façon suivante : 300\$ provenant du Fonds

Régions et Ruralité volet 2 pour le soutien aux bénévoles 2023 et 200\$ provenant du Fonds Régions et Ruralité volet 2 pour le soutien aux bénévoles 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-262 : Demande de commandite de la Chorale Chant de l'heure

CONSIDÉRANT que la Chorale Chant de l'heure nous demande une commandite;

CONSIDÉRANT que leurs activités se déroulent toujours à Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de donner une commandite à la Chorale Chant de l'heure mais invite la Chorale à venir faire une prestation à l'église de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-263 : Politique d'entretien des chemins privés municipaux/Octroi de contrat pour le déneigement du secteur Nord du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT que les propriétaires du secteur Nord du Lac-du-Jésuite ont demandé d'adhérer à la politique d'entretien des chemins privés municipaux de la municipalité;

CONSIDÉRANT que leur recommandation est d'octroyer le contrat de déneigement pour ce secteur à Excavation Onivo pour les 3 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle octroi le contrat de déneigement des chemins privés du secteur Nord du Lac-du-Jésuite à Excavation Onivo pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 au coût de 93 786,88\$ plus taxes et facturera le coût de ce déneigement en part égales entre chacun des propriétaires de ce secteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépôt du Bilan 2022 de la Stratégie thècloise d'économie d'eau potable

Reporté.

Rés. 2023-10-264 : Entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables nous offre d'effectuer pour la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles de notre municipalité;



CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle est intéressée à conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité du Lac-aux-Sables pour le service de cueillette et transport des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Adopte l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2024 avec la municipalité de Lac-Aux-Sables pour 19 collectes résidentielles et 52 collectes commerciales.
- Autorise la mairesse par intérim et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Thècle l'entente intermunicipale avec la municipalité de Lac-Aux-Sables.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-265 : Entente avec GoRecycle/Point de collecte pour les électroménagers

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle collecte les électroménagers à son écocentre;

CONSIDÉRANT que GoRecycle nous offre une entente pour la gestion du point de collecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec GoRecycle pour le point de collecte pour les électroménagers.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-266 : Demande des propriétaires du chemin du Lac-Aylwin

CONSIDÉRANT que la demande des propriétaires du chemin du Lac-Aylwin de réparer la section du chemin qui appartient à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de réparer la portion du chemin qui appartient à la municipalité au printemps 2024.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-267 : Adoption des prévisions budgétaires révisées de l'OMH de Mékinac pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leurs prévisions budgétaires révisées pour l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT le déficit prévu révisé de l'OMH de Mékinac pour 2023 de 588 753 \$;

CONSIDÉRANT que la part du déficit révisé attribuable à la municipalité est de 3 224\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget révisé 2023 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 3 224 \$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-268 : Nomination d'un représentant sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité peut nommer un membre du conseil afin de la représenter sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller, comme représentant sur le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mékinac.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-269 : Transfert d'un don à la Coopérative de Solidarité en santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité peut aider un organisme qui œuvre pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE LA Fondation de la Coopération de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle nous offre un don pour que nous puissions aider un organisme de santé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte le don de 25 000\$ de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle
- Remet ce montant de 25 000\$ à Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle pour qu'elle puisse dispenser des services en santé dans notre municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-270 : Demande de dérogation mineure pour le 130, 7<sup>e</sup> avenue du Lac-Croche Nord

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour le 130, 7<sup>e</sup> avenue du Lac-Croche Nord qui consiste à construire un garage municipal à 4,7 mètre de la ligne avant du terrain alors que le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que cette demande n'entraîne pas de préjudices pour les voisins;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de dérogation mineure pour le 130, 7<sup>e</sup> avenue du Lac-Croche Nord pour la construction d'un garage situé à 4,7 mètres de la ligne avant du terrain alors que le règlement de zonage prescrit 7,6 mètres.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-271 : Demande d'appui du groupe de citoyens Les Ami-e-s de la forêt ancienne des lacs Grandbois

CONSIDÉRANT la demande d'appui du groupe de citoyens Les Ami-e-s de la forêt ancienne des lacs Grandbois concernant les coupes de bois forestières qui auront lieu dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie les démarches du groupe de citoyens Les Ami-e-s de la forêt ancienne des lacs Grandbois.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-272 : Demande d'appui du Club de l'Âge d'or (FADOQ Sainte-Thècle)/Programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Club de l'Âge d'or (FADOQ Sainte-Thècle) pour le Programme Nouveaux Horizons;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de cette demande favoriserait le développement de cet organisme qui apporte des bienfaits à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie le Club de l'Âge d'Or (FADOQ Sainte-Thècle) dans leur demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-273 : Réseau BIBLIO/Rencontre d'automne

CONSIDÉRANT que certains bénévoles de la bibliothèque municipale, désirent participer à la Rencontre d'automne du Réseau BIBLIO qui aura lieu le 21 octobre 2023 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT les frais d'inscription de 35\$ plus taxes par personne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est

résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les bénévoles intéressés à assister à la Rencontre d'automne du Réseau BIBLIO et les frais d'inscription et de déplacement seront payés par la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Rés. 2023-10-274 : Rallye Mékinac 2024

CONSIDÉRANT la demande du Club Autosport la Licorne pour effectuer un rallye le samedi 13 janvier 2024 dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que des tronçons du chemin Saint-Joseph, Saint-Thomas et Canton-de-Le Jeune seraient fermés en alternance pendant une période de plus ou moins trois heures entre 11h et 19h30;

CONSIDÉRANT que le Club s'engage à fournir tous les permis et documents énumérés dans leur demande afin d'assurer la sécurité de l'événement;

CONSIDÉRANT que le Club aurait besoin du local 213 et de la cour arrière de l'Hôtel de Ville la veille et la journée de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la tenue du Rallye Mékinac 2024 le 13 janvier 2024 et prête le local 213, la salle Aubin et la cour de l'Hôtel de Ville pour la tenue de l'événement.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Période de questions de l'assemblée

Monsieur Normand Béland demande quelle semaine du mois seront collectés les déchets.

Madame Jocelyne Gervais indique que l'utilisation du surplus pour le bloc sanitaire n'aurait pas dû entrer dans le déficit.

Madame Colette Frenette demande s'il y a eu des changements par rapport à la situation conflictuelle, demande à quoi sert le mandataire en toponymie et demande si les soldes des règlements d'emprunts auraient pu être utilisés à d'autres fins et si des intérêts sont payables sur ces soldes.

Monsieur Marcel Veillette demande quels sont les 3 organismes qui se partageront le fonds de soutien aux bénévoles.

Madame Jocelyne Gervais demande si la dérogation mineure concerne une bande riveraine.

Madame Christiane Naud demande s'il y a des projets au parc Saint-Jean pour l'année 2024.

Madame Colette Frenette pose une question sur le coût du recyclage.

Madame Jocelyne Gervais demande si c'est vrai qu'il y a un dossier CNESST pour le garage du service des incendies.

Madame Marie-Paule Audy demande où sera situé le nouveau garage municipal.

##### Affaires nouvelles :

Rés. 2023-10-275 : Modification du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit modifier son calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **20 heures et une fois le mardi à 20 heures**

- |  |              |
|--|--------------|
| - 9 janvier ( <b>2<sup>e</sup> lundi</b> ) | - 6 février  |
| - 13 mars ( <b>2<sup>e</sup> lundi</b> )   | - 3 avril    |
| - 1 <sup>er</sup> mai                      | - 5 juin     |
| - 3 juillet                                | - 7 août     |
| - 5 septembre ( <b>mardi</b> )             | - 2 octobre  |
| - 13 novembre ( <b>modifié</b> )           | - 4 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-276 : Demande du Noël des enfants

CONSIDÉRANT la demande du Noël des enfants pour l'impression gratuite de documents au bureau municipal et concernant l'utilisation gratuite de la salle Aubin ou du parc Saint-Jean-Optimiste pour l'organisation de leur événement le samedi 9 décembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'impression gratuite de documents ainsi que l'utilisation gratuite de la salle Aubin ou du Parc Saint-Jean-Optimiste pour la tenue de la journée du Noël des enfants le samedi 9 décembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-277 : Levée de la séance

À 20 heures 52 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Mairesse par intérim

---

Directrice générale/Greffière-trésorière



## MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le jeudi 12 octobre 2023, à 18 heures, sous la présidence du maire par intérim, Jacques Tessier.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Frédéric Lapointe, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset.

Rés. 2023-10-278 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 18h00 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Nomination d'un maire par intérim
3. Remplacement de Roxanne Bureau-Grenier pour le mandat de renouvellement des contrats de travail des cadres
4. Rémunération du personnel électoral
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-279 : Nomination d'un maire par intérim

CONSIDÉRANT la démission du maire monsieur Michel Rheault le 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que depuis le 5 septembre 2023, madame Roxanne Bureau-Grenier, conseillère, agissait à titre de mairesse par intérim;

CONSIDÉRANT que madame Roxanne Bureau-Grenier a donné sa démission de mairesse par intérim et conseillère le 6 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit désigner un maire par intérim d'ici l'élection municipale d'un nouveau maire le 5 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, maire par intérim, jusqu'à l'assermentation d'un nouveau maire suite à l'élection partielle du 5 novembre 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-280 : Remplacement de Roxanne Bureau-Grenier pour le mandat de renouvellement des contrats de travail des cadres

CONSIDÉRANT que Frédéric Lapointe et Roxanne Bureau-Grenier sont les responsables du mandat de renouvellement des contrats de travail des cadres;

CONSIDÉRANT Roxanne Bureau-Grenier a donné sa démission le 6 octobre 2023 et que celle-ci doit être remplacée dans le cadre de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Jacques Tessier pour remplacer Roxanne Bureau-Grenier pour le mandat de renouvellement des contrats de travail des cadres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2021-10-281: Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a adopté de nouveaux tarifs payables lors d'élections et de référendums municipaux;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande à certains employés de travailler aux élections municipales, mais qu'en vertu de la rémunération établie par le ministère, ceux-ci auraient un salaire inférieur à leur taux horaire habituel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde au personnel affecté à une élection ou un référendum municipal la rémunération payable lors de ces événements tel qu'établi par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'exercice financier 2023 et les employés municipaux affectés à l'élection autres que la présidente d'élection et son adjointe seront rémunérés selon le salaire horaire régulier du poste qu'ils occupent en temps normal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2023-10-282

À 18 heures 8 minutes, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire par intérim

---

Directrice générale et greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 23 octobre 2023, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire par intérim, Jacques Tessier.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Bertin Cloutier, conseiller

Absence : Frédéric Lapointe

Autres présences : Valérie Fiset.

Rés. 2023-10-283 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code



municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 18h30 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Confirmation de la réalisation des travaux de construction d'un entrepôt municipal au Parc Saint-Jean-Optimiste dans le cadre du programme PRABAM
3. Offre de services d'Excavation Onivo pour le déneigement des poubelles, du stationnement et du réservoir au nord du lac du Jésuite
4. Dépôt de la lettre de démission de Roxanne Bureau-Grenier comme conseillère
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-284 : Confirmation de la réalisation des travaux de construction d'un entrepôt municipal au Parc Saint-Jean dans le cadre du programme PRABAM

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une aide financière dans le cadre du programme PRABAM pour la construction d'un entrepôt municipal au Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'un entrepôt municipal sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine et confirme la réalisation des travaux d'un entrepôt municipal au parc Saint-Jean-Optimiste et demande au Ministère des Affaires Municipales du Québec, le paiement de l'aide financière dans le cadre du Programme d'Aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-285 : Offre de services d'Excavation Onivo pour le déneigement des poubelles, du stationnement et du réservoir incendie au nord du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT l'offre d'Excavation Onivo au montant de 6 000\$ plus taxes par année pour le déneigement des poubelles, du stationnement et du réservoir incendie au nord du lac du Jésuite au pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre d'Excavation

Onivo au montant de 6 000\$ plus taxes par année pour le déneigement des poubelles, du stationnement et du réservoir incendie au nord du lac du Jésuite au pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-10-286 : Dépôt de la lettre de démission de Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Roxanne Bureau-Grenier, signée et transmise au bureau municipal ce vendredi 6 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt de la lettre de démission de madame Roxanne Bureau-Grenier, conseillère.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Aucune question.

Rés. 2023-10-287 : Levée de la séance

À 18 heures 34 minutes, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Maire par intérim

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et greffière-trésorière